



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n°2008-0827 NOM : QUADRIMEX ANTI-LISERON AEROSOL

Maisons-Alfort, le 30 octobre 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
QUADRIMEX ANTI-LISERON AEROSOL, n° AMM 2010439

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 24 octobre 2008 d'un dossier, déposé par CAUSSADE SAS, relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation QUADRIMEX ANTI-LISERON AEROSOL détenue par NOVAMEX.

Considérant l'attestation de transfert fournie par NOVAMEX ;

Considérant que cette préparation fait l'objet d'une autorisation de mise sur le marché, n° 2010439, détenue par NOVAMEX, en cours de validité ;

Considérant l'attestation de fourniture en substances actives de NUFARM vers CAUSSADE SAS ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation QUADRIMEX ANTI-LISERON AEROSOL, présentée par CAUSSADE SAS.

Pascale BRIAND